



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 753-15**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 753-15,

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 20 juillet 2021, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement numéro 753-15 modifiant le règlement zonage numéro 753, tel qu'amendé.

L'objet de ce règlement est de créer la zone VC-12 à même la zone VR-13 et y autoriser les projets intégrés résidentiels.

2. Le projet de règlement 753-15 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 753-15 concerne la zone VR-13.
4. **Considérant la pandémie de COVID 19, la municipalité ne peut tenir de consultation publique sur ce projet de règlement.**

Par conséquent, vous pouvez vous faire entendre sur ce projet de règlement en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 13 août 2021 à 16 h 30.

Noter qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, cette consultation écrite remplace la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Le projet de règlement numéro 753-15 peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 27 juillet 2021

Eric Gélinas M. ATDR
Directeur général

